



Publié le 1 novembre 2011 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Polaris accentue sa présence sur le marché à fort potentiel des véhicules électriques.

[Jean-Luc Soulier](#), [Catherine Nommick](#) et [Véronique Vincent](#) ont assisté le groupe américain Polaris aux côtés de Morgan Burns, associé du cabinet américain [Faegre & Benson LLP](#), dans le cadre de l'acquisition de la société Goupil Industrie, le fabricant français de véhicules utilitaires électriques et hybrides. Une opération qui permet à Polaris, leader mondial de l'industrie des motoneiges, véhicules tout-terrain (VTT), quads et motos destinés à un usage récréatif et industriel, d'accentuer sa présence sur le marché à fort potentiel des véhicules électriques.

[Consulter le communiqué de Polaris](#)

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.